

APPENDICE

(Voir p. 1938.)

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ POUR LA RÉUNION DES PREMIERS
MINISTRES SUR LA CONSTITUTION
À OTTAWA, LE 9 JUIN 1980

1. Examen des développements survenus depuis la conférence constitutionnelle de février 1979.
2. Principes pour une nouvelle constitution canadienne.
3. Processus à adopter pour parvenir à une nouvelle constitution, y compris:
 - a. les sujets qui réclament une attention prioritaire
 - b. les arrangements à prendre pour la tenue de réunions fédérales-provinciales et l'exécution d'autres travaux au cours des prochains mois.

Le 10 juin 1980

DÉCLARATION DE PRINCIPES EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE
CONSTITUTION

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu, un peuple libre et responsable de sa destinée.

Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones, et enrichis par l'apport de millions de gens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Nous avons choisi de vivre ensemble dans un même pays souverain, au sein d'une véritable fédération, conçue comme une monarchie constitutionnelle et fondée sur les principes de la démocratie.

Fidèles à notre passé et unis par une même volonté de redonner force et vitalité à notre fédération canadienne, nous sommes convenus de nous doter d'une nouvelle constitution

qui sera conçue et adoptée au Canada

qui réaffirmera le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Canada et le pluralisme culturel de la société canadienne

qui enchâssera nos libertés fondamentales, nos droits civils, humains et linguistiques, y compris le droit d'être éduqué dans sa propre langue française ou anglaise, là où le nombre le justifie, de même que les droits de nos populations autochtones et

qui délimitera les compétences du Parlement et des Législatures des diverses provinces.

Nous déclarons en outre que notre Parlement et nos Législatures provinciales, nos divers gouvernements et leurs agences n'auront d'autres objectifs que de travailler au bonheur et à l'épanouissement de tous et chacun d'entre nous.

Le 10 juin 1980

PRIORITÉS POUR UNE NOUVELLE CONSTITUTION CANADIENNE
PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA LE 9 JUIN 1980

Le temps est venu pour le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces de s'unir pour rédiger ensemble une nouvelle Constitution canadienne.

Au moment d'entreprendre cette tâche, le gouvernement du Canada est prêt à soumettre à l'examen toutes les dispositions constitutionnelles en vigueur dans notre fédération.

Cet examen d'ensemble est une entreprise de grande envergure et il faudra du temps pour la mener à bien. Il nous sera sans doute impossible de l'accomplir en une seule fois, mais nous ne pouvons non plus attendre son aboutissement pour démontrer au peuple du Canada que des progrès tangibles sont accomplis.

Le gouvernement du Canada croit donc qu'il faut dès maintenant entamer des négociations intensives sur une série de sujets d'une importance marquée pour le peuple canadien et les gouvernements, en se disant que tous ces points, ou quelques-uns d'entre eux, pourraient bien être adoptés sous peu et intégrés à la nouvelle Constitution canadienne.

Les sujets proposés sont:

Une déclaration de principes

Une charte des droits, incluant les droits linguistiques

Un engagement au partage et/ou à la péréquation: la réduction des disparités régionales

Le rapatriement de la Constitution

La propriété des ressources et le commerce interprovincial

Les ressources au large des côtes

Les pêches

Les pouvoirs qui touchent l'économie

Les communications, incluant la radiodiffusion

Le droit de la famille

Une nouvelle Chambre haute, impliquant les provinces

La Cour suprême, pour le peuple et pour les gouvernements

Le gouvernement propose en outre que les leaders des peuples autochtones continuent à être impliqués dans les discussions des changements constitutionnels qui touchent directement les peuples autochtones, dans le contexte du travail conjoint sur «Les peuples autochtones, du Canada et la Constitution». En plus, les gouvernements accorderont une attention spéciale aux représentations des leaders sur les sujets énumérés dans la série ci-dessus.

Le 10 juin 1980

CALENDRIER PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR LES RÉUNIONS À VENIR DES PREMIERS MINISTRES ET DES
MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONSTITUTION

- (a) le 17 juin: tenue possible à Ottawa, ou en tout autre endroit commode, d'une réunion organisationnelle des ministres. A cette occasion un horaire pour l'examen de